

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 6 (1861)  
**Heft:** (19): Supplément au No 19 de la Revue Militaire Suisse

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SUPPLÉMENT AU N° 19 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE

23 OCTOBRE 1861.

---

## RAPPORT

### DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

(*Suite.*)

#### X. ÉCOLE DES INSTRUCTEURS D'INFANTERIE.

L'école des instructeurs d'infanterie a été, pour la première fois en 1860, séparée conformément à l'ordonnance du 14 décembre 1859, en une école d'aspirants et un cours de répétition ; cette école a eu lieu à Bâle ; elle a commencé au 1<sup>er</sup> mars par l'entrée au service des officiers chargés de l'instruction ; le 3 mars, l'école des aspirants, et le 11, le cours de répétition se sont ouverts. Par suite de la question de Savoie, le Conseil fédéral ordonna le 27 mars le licenciement de l'école. Le commandement en a été confié à M. le colonel fédéral Wieland ; M. le colonel Egloff a été chargé des fonctions d'inspecteur, mais n'a pas pu s'en acquitter par suite du licenciement prématué.

L'école se composait de :

3 officiers d'état-major,  
8 instructeurs,  
31 officiers,  
65 sous-officiers.

Total, 107.

L'instruction a été donnée conformément à l'ordonnance du 14 décembre 1859 et au plan approuvé par le département. L'instruction du tir a été principalement soignée. M. le major van Berchem et M. le lieutenant Ribi l'ont dirigée de la manière la plus satisfaisante. Une école de tambours a été pour la première fois adjointe à l'école des instructeurs, afin d'établir une uniformité indispensable dans les signaux et dans les marches. Dix instructeurs-tambours ont été réunis à Bâle sous la direction de l'instructeur-tambour Cajochem. Le résultat de cet essai a été excellent ; il conviendra donc de continuer cette instruction et de l'appliquer aussi, tôt ou tard, aux instructeurs-trompettes.

Le zèle, la tenue, la discipline et le désir de s'instruire n'ont rien laissé à désirer à l'école des instructeurs. Nous devons rendre hommage à l'activité déployée par les officiers chargés de diriger l'ins-